

## LETTRE D'INFORMATION N°1

### ÉTUDE D'UN PROJET ÉOLIEN

Commune de Les Hauts-de-Forterre



AVRIL 2022

Depuis 2021, VALOREM mène des études de faisabilité pour le développement d'un projet éolien sur Les Hauts de Forterre. Cette première lettre d'information fait suite à une action de concertation ayant eu lieu fin février 2022 sur la commune et aux alentours.

## LES ÉCHANGES ENTRE VALOREM & LE TERRITOIRE

### Un porte à porte en février 2022

Du 24 au 26 février 2022, VALOREM a proposé une première phase de concertation avec un porte-à-porte réalisé sur 3 jours par un expert indépendant, le cabinet eXplain. Celui-ci a pu échanger avec les habitants de la commune, évaluer leur connaissance du projet, comprendre leur opinion et relever leurs attentes.



134 conversations ont été tenues :

50%  
avaient connaissance  
du projet

2/3  
sont favorables, neutres ou  
indifférents au projet

40%  
ne portent pas d'intérêt à  
la concertation

### Le lien avec les habitants

Un besoin d'information est principalement ressorti de ces conversations.

En accord avec le conseil municipal, VALOREM souhaite donc mettre en place des lettres d'informations mensuelles. À destination de tous et toutes, vous pourrez ainsi rester informés de nos études et de nos avancées sur le projet éolien.

**Vous n'étiez pas là lors de notre passage ? Prenez contact avec nous !** (Coordonnées au verso)

D'autres actions de communication auront lieu tout au long de la vie du projet.



Dans cette première lettre d'information :  
Focus sur le recyclage et le démontage des éoliennes.

## CHIFFRES CLÉS DU PROJET

**3 à 7 éoliennes**  
maximum

**165 m**  
de hauteur en bout de pale

**14 000** personnes environ  
alimentées en électricité verte

**Financement citoyen**  
Une campagne sera proposée  
aux habitants en phase de  
développement

**100 000 €**  
Budget de mesures  
d'accompagnement proposé  
à la mise en service du parc

**Ouverture du capital**  
du projet éolien à la commune  
et aux citoyens  
avec une gouvernance partagée

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Avril 2022  
Lancement des inventaires  
faune/flore (durée 1 an)

Automne 2022  
Campagne de mesure acoustique  
Installation d'un mât pour analyser  
le vent et l'activité des chauves-souris

Été 2023  
Finalisation du dossier de  
demande d'autorisation  
environnementale

Concertation et communication à toutes les étapes du projet



## LE RECYCLAGE ET LE DÉMONTAGE DES ÉOLIENNES

### Le démontage des parcs éoliens prévu par la loi, dès leur construction

Le Code de l'Environnement rend obligatoire le démontage des parcs éoliens à la fin de leur période d'exploitation, ainsi que la **remise en état du site**.

- Dès aujourd'hui : aucune empreinte sur site en fin de vie, zéro béton laissé dans les sols après démantèlement
- Dès 2022, avec l'arrivée en fin de vie des premiers parcs installés en France : obligation de recycler 90% du poids des éoliennes en cas de démantèlement
- À partir de 2024 : obligation de recycler 95% du poids des éoliennes.

Un arrêté ministériel fixe le montant de la **garantie financière** de ce démantèlement à :

- 50 000 € par éolienne dont la puissance unitaire est inférieure à 2 MW,
- 50 000 € + 25 000 €/MW installé supplémentaire, par éolienne de puissance unitaire supérieure à 2 MW.

Ce montant est réactualisé par l'exploitant tous les 5 ans. Le propriétaire du terrain est ainsi assuré de la remise en état initial du site.

Sources : Arrêté du 10 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 26 août 2011 / 10 mesures pour un développement maîtrisé et responsable de l'éolien - oct. 2021

### Une éolienne est aujourd'hui recyclable à 93%

Acier, béton, cuivre et aluminium sont totalement recyclables. Pour l'instant, les **pales sont plus difficiles à recycler** (6 % du poids de l'éolienne). Elles peuvent être valorisées en tant que combustible.

Au Danemark, les pales sont réutilisées dans les espaces urbains : jeux pour enfants, abris à vélo... !

La filière travaille à améliorer leur conception et leur valorisation.

Début 2021, le constructeur Siemens-Gamesa a lancé la première pale en résine totalement recyclable, destinée à l'éolien en mer.

Le danois Vestas a quant à lui annoncé pouvoir recycler ses pales à 100% d'ici 3 ans (par exemple pour en faire un matériau de construction).



En 2009, VALOREM a réalisé le premier démantèlement intégral d'une fondation, sur la commune de Criel-sur-Mer (76).

→ En mai prochain, la lettre d'information n°2 abordera l'insertion paysagère d'un projet éolien.

Vous ne souhaitez plus recevoir de lettre d'information ? Merci de nous écrire à l'adresse mail ci-dessous.

### Votre contact VALOREM

Lara BROUILLET | Cheffe de projet EnR

Tél. 06 10 80 79 55

projeteolien-leshautsdeforterre@  
valorem-energie.com

VALOREM 33 Rue Paul Duvivier 69007 LYON



Lettre d'information - Avril 2022

Commune de  
Les Hauts de Forterre

Directeur de la publication et  
impressions : VALOREM

[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)